

élevée ou moins sévère du journalisme, et de la discussion politique chez un politicien, un législateur ou un homme public. Les opinions sur ces questions sont publiques et bien connues. Elles sont ainsi relatées dans un journal :

Il nous a été rapporté qu'avant la chute de sir John Macdonald en 1873, M. D. A. Smith fit part de son manque de confiance au rédacteur de la *Gazette*, entre autres; après la chute du ministère, lorsque M. Smith fut violemment attaqué, au sujet de sa réticence quant à ses intentions, il alla voir le digne rédacteur, qui admit la conversation qu'il avait eue avec M. Smith, et reconnut que d'après ce qui avait été dit il s'attendait à ce que M. Smith voterait en faveur de la motion de M. Mackenzie. Plus tard, lorsque la *Gazette* se montra très violente envers M. Smith, ce dernier fit des reproches au rédacteur, qui admit les faits mais déclara que les exigences de parti le forçaient à agir comme il le faisait, c'est-à-dire à vilipender M. Smith.

En réponse, M. White, dans la *Gazette*, publia qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette histoire; que le rédacteur de la *Gazette* n'avait jamais eu de conversation, soit bonne, mauvaise ou indifférente, avec M. Smith, au sujet de sa conduite en 1873; que M. Smith n'avait jamais fait de reproches au rédacteur de la *Gazette*, et que ce dernier n'avait jamais fait les aveux en question.

A ce sujet, M. Smith envoya une lettre au rédacteur du journal qui avait lancé l'accusation, et dans cette lettre se trouve le passage suivant :

Les faits en discussion sont, dans l'ensemble, tels que rapportés par le *Herald*, bien que je comprenne qu'au milieu de la multiplicité de ses occupations politiques, M. White ait pu oublier les conversations que nous avons eues ensemble, et la visite que M. George Stephen et moi lui avons faite à son bureau à la suite de certaines attaques contre mon caractère politique publiées dans la *Gazette*; j'admets qu'il ait pu oublier aussi les aveux qu'il fit alors. Il refusa de publier une rétractation et s'excusa en disant que les journalistes étaient quelquefois obligés, par des nécessités politiques, d'écrire sans s'occuper de certaines considérations par lesquelles, en des circonstances ordinaires, ils se laisseraient guider.

DON. A. SMITH.

Je corrobore entièrement le contenu de ce qui précède.

GEO. STEPHEN.

Londres, 16 décembre 1889.

Je crois, M. l'Orateur, que j'ai vérifié pour l'honorable monsieur le second titre que je lui accorde volontiers, son aptitude à remplir le poste important et de confiance qu'il occupe dans son parti. J'admets aussi qu'il possède des qualités spéciales pour l'exercice de ses fonctions dans le ministère où il vient d'être élevé. On sait qu'il y a déjà eu des plaintes graves de portées par la population du Manitoba et du Nord-Ouest au sujet d'un tarif élevé dans cette partie du pays, et l'honorable monsieur nous a fait l'honneur de nous donner son opinion sur les moyens de remédier à ces sujets de plaintes. Voici comment, en 1873, il s'exprimait à ce sujet :

Un droit de 15 pour 100 équivalant à une protection de 15 pour 100 pour les fabricants. Il y a le coût de transport, sur les marchandises importées d'Europe, qui s'élève en moyenne à 5 pour 100, au moins, ce qui fait par conséquent une protection de 10 pour 100. Cela doit suffire à toute industrie qui existe dans ce pays; et pour ce qui est des autres, il serait peu sage de les maintenir par un appui fiscal.

Il y a un autre titre qui recommande l'honorable monsieur. Vous savez combien la population du Manitoba s'est plainte, et se plaint encore, du monopole des chemins de fer et de l'action du gouvernement fédéral la privant des facilités qu'offre la libre communication par chemin de fer; et vous vous rappelez aussi, — car la chose a été souvent citée en Chambre — alors que l'on accordait le contrat du chemin de fer du Pacifique canadien, l'honorable député fit un discours sur les effets de ce contrat, ou plutôt son manque d'effets pour ce qui concernait la province du Manitoba, en autant qu'il s'agissait d'assurer la liberté parfaite de la province, et par conséquent, il est justement le député qui peut revendiquer les droits du Manitoba sous ce rapport.

Il peut se faire que sous plusieurs autres rapports ses opinions ne soient pas aussi acceptables chez la population du Manitoba. On croit que c'est à contre-cœur que se plaint le peuple de cette province, tandis que nous nous rappelons avoir entendu dire par l'honorable député que ces plaintes provenaient plutôt d'un grand mécontentement que d'autre chose.

M. BLAKE

Je crains de n'avoir pas épuisé la liste, mais j'espère que les honorables députés que j'ai oubliés, si toutefois j'en ai oublié, ne penseront pas que je leur refuse les félicitations que j'ai faites à leurs collègues; mais cependant jusqu'à présent, je crois que l'on admettra que les remaniements ministériels, soit par suite de résignations, par changements ou par additions, sont nombreux et très importants. Dans mon opinion le ministère est moins que jamais, si la chose est possible, digne de la confiance; mais je n'ai aucun doute, M. l'Orateur, que la majorité dira que le ministère, tel qu'il était, était le meilleur possible, excepté le ministère tel qu'il est. C'est là, je n'en ai aucun doute, l'opinion de la majorité de la Chambre. De cette opinion il n'y a qu'un appel, et j'espère que nous l'aurons bientôt.

Sir JOHN A. MACDONALD : M. l'Orateur, avec toute la déférence due à l'honorable député et ses déclarations, j'ose entretenir un doute sur la véracité de sa dernière assertion — qu'il a hâte de retourner devant le pays. Je suis convaincu que, dans le plus intime de son cœur, c'est la dernière chose qu'il aimerait dans le moment. Je suis convaincu qu'il sait — et il s'est tellement compromis — qu'il a fait un jeu désavantageux dans le Haut et le Bas-Canada, dans les provinces de Québec et d'Ontario; et dans le cas d'une élection générale dès aujourd'hui, il verrait que dans le Haut-Canada, ses tentatives pour faire la cour à la province de Québec, lui ont fait perdre la confiance de ses partisans pour le fédéral, sans ne lui rien gagner d'autre part.

M. l'Orateur, nous avons été appelés ici par les représentants de notre souverain pour l'expédition des affaires. Nous sommes réunis pour remplir un devoir solennel. Il est du devoir du gouvernement de présenter et de faire adopter les mesures qu'il croit nécessaires dans l'intérêt du pays. Il est du devoir des partisans du gouvernement d'accorder à celui-ci un appui cordial, et il est aussi également du devoir des membres de l'opposition de discuter consciencieusement l'administration ou la législation du gouvernement. Mais il est aussi du devoir de l'opposition de laisser de côté tout esprit de parti lorsqu'elle peut, de concert avec le gouvernement, en coopérant avec la majorité actuelle, travailler aux intérêts du pays, et pour cette raison il existe un principe reconnu en Angleterre depuis l'adoption du système du gouvernement représentatif, qu'il doit y avoir quelquefois une certaine entente entre la majorité et la minorité, et tout en faisant une opposition consciencieuse, franche et vigoureuse à certains projets de loi que l'on désapprouve, on doit s'efforcer de conserver dans la discussion de la délicatesse et de la courtoisie. Je vous demanderai, M. l'Orateur, je demanderai à cette Chambre et au pays, si le discours de l'honorable député sur ce sujet ne portera pas lui-même sa propre condamnation. Je suppose qu'il est bon chrétien, et chrétien évangélique, et par conséquent, capable d'avoir des sentiments chrétiens envers ses confrères. Mais, je vous demanderai, M. l'Orateur, si l'honorable député n'a pas, sans but, sans provocation, sans avantage pour qui que ce soit, mais contrairement aux intérêts du pays, je vous demanderai, dis-je, s'il n'a pas cherché, malicieusement, à blesser les sentiments du peuple, et essayé, d'une manière anti-chrétienne, et peu digne d'un gentilhomme, et avec une intention non parlementaire, à soulever les sections, les unes contre les autres, à exciter des animosités entre individus, à renouveler ces anciennes histoires et ces vieilles querelles. Quel bon résultat l'honorable député pourrait-il attendre de cette ligne de conduite? Eh bien, il n'avait rien à dire contre le discours du trône, il n'avait rien à dire en réponse aux discours des honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse, alors il a rassemblé ces dossiers de vieilles disputes oubliées depuis longtemps, afin de détourner l'attention de cette Chambre et du pays, de la faible attaque qu'il aurait pu porter contre le gouvernement, contre sa législation ou son administration.

L'honorable député est revenu d'Angleterre plein de vigueur et avec une santé améliorée; il a repris son poste